



WEEK-END DU LIVRE DE PRIVAS

REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS

1/Déroulement de la manifestation

Le **samedi 24 et dimanche 25 juin 2023**– de 10h00 à 18h00 – Espace Ouvèze – Privas

2/Participants

- Sont acceptés à ce week-end du livre les auteurs d'ouvrages édités ou autoédités, quel que soit le sujet traité, avec **numéro d'ISBN** et **prix public** mentionnés sur la 4^e de couverture de l'ouvrage.
- Ne sont pas acceptés à ce week-end du livre, les bouquinistes, associations, éditeurs, libraires ou toute personne qui proposerait à la vente des ouvrages sur lesquels son nom n'est pas mentionné.

3/Inscriptions

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés par voie postale uniquement à l'adresse mentionnée sur le haut du bulletin. Un chèque de **20 € forfaitaires pour 1 ou 2 jours** devra accompagner ce bulletin [*chèque de caution pour les membres du Cercle des Auteurs ardéchois*]. La date butoir de l'inscription est mentionnée sur le bulletin.

4/Arrivée

Les auteurs seront accueillis le **samedi et le dimanche à partir de 08h30** avec café et viennoiseries. Le stationnement sur le parking devant la salle est possible pour la dépose des matériels sur les stands. A l'issue de l'installation, les auteurs stationneront leurs véhicules sur les parkings situés autour de la salle Ouvèze.

5/Départ en fin de journée

Les auteurs s'engagent à ne quitter leur stand qu'après 18h00, heure de fermeture du salon le samedi et clôture du salon le dimanche. Les auteurs présents pour 2 jours pourront laisser leur stand équipé pour la nuit du samedi au dimanche.

Les auteurs qui ne restent que le samedi s'engagent à laisser leur place propre et libre de tout document.

Les auteurs qui resteront les deux journées s'engagent à libérer leur emplacement de tout déchet et document et d'utiliser les bacs de recyclage papier ou autre situés sur le parking de l'espace Ouvèze.

6/Assurance

Chaque auteur fournira, à son arrivée, une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile liée à l'exercice de vente de livres sur un salon littéraire (*hormis les membres du Cercle des Auteurs ardéchois couverts par l'assurance de l'association*)

7/Attribution des places

Les places seront attribuées **par les organisateurs du salon**. Chaque auteur sera informé de son placement dès l'arrivée dans la salle. Des numéros seront collés sur les tables. Ils ne devront, en aucun cas, être supprimés durant la manifestation. Des regroupements d'auteurs pourront être effectués, sur demande, et en fonction des possibilités lors de la demande. Aucun numéro de placement ni de plan de salle ne sera communiqué avant l'arrivée des auteurs.

8/Chevalets

Des chevalets papier seront imprimés par l'organisation.

9/Roll up et kakémonos divers

Les auteurs disposant de ce type de support commercial et de présentation seront répartis sur la périphérie de la salle (nombre limité).

10/Décoration des stands

Les stands seront décorés à l'idée des auteurs tout en respectant le bon goût et en ayant à l'esprit que le public est hétérogène, multiconfessionnel et de tous âges.

11/Vente d'objets sur le salon

Aucun objet hors ceux liés aux livres (magnets, marque-pages, cartes postales..) ne pourra être vendu sur les stands.

12/Hall d'accueil

Le hall d'accueil est réservé à la présentation des œuvres d'un peintre local et à la mise à disposition des documents publicitaires de la ville de Privas et de sponsors qui contribuent à l'organisation de ce salon.